
Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

- Personnel territorial – Modification et mise à jour du tableau des emplois
- Délégation au maire – Mise à jour régies existantes - Complément à la délibération du 9 avril 2014
- Marché Travaux Toiture /Menuiserie
- Cession parcelles
- Rapport qualité et prix des Ordures ménagères
- Informations diverses :
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

1/ Personnel territorial – Modification et mise à jour du tableau des emplois

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 27 février 2019,

Monsieur le Maire explique au conseil :

- que la secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite le 01 juillet 2019.
- qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois à compter du 01 septembre 2019 comme suit :

- suppression de secrétaire - 20 H
- suppression de secrétaire de mairie – 18 H
- création d'un poste de secrétaire de mairie – 20 H

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- accepte la proposition du Maire et fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 01 septembre 2019

- autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2019

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Technique		

Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique ou adjoint technique principal 2 ^{ème} classe ou adjoint technique principal 1 ^{ère} classe) ou cadre d'emplois des agents de maîtrise (grade agent de maîtrise – agent de maîtrise principal)
------------------	---	---

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service administratif		
Secrétaire de mairie de moins de – 2000 habitants	1	cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe ou adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe) ou cadre d'emplois des rédacteurs (rédacteur ou rédacteur principal 2 ^{ème} classe ou rédacteur principal 1 ^{ère} classe) ou cadre d'emploi des attachés – 20 H/semaine
Service Technique		
Agent de service des écoles	1	Cadres d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique) 8H30 mm/semaine
Agent d'entretien des bâtiments communaux – salle polyvalente – bibliothèque – surveillance interclasse	1	Cadres d'emplois des adjoints techniques (grade adjoint technique) – 12 H/semaine
Agent d'entretien des bâtiments communaux – mairie – sanitaires publics -	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques (grade adjoint technique) - 2 H /semaine

TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNIERS A TEMPS COMPLET

Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Technique		
Agent Polyvalent	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques

2 / Délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal - Complément à la délibération du 9 avril 2014.

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre à jour les régies existantes, il expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner la possibilité de compléter la délibération n° 2014-04-017 du 09 Avril 2014 en lui donnant la délégation concernant la création et la mise à jour des régies de recette nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

VU les décisions portant institution de régie de recettes pour la location de la salle polyvalente, des tables et chaises ainsi que le débit de boissons.

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les régies pré-citées.

Considérant qu'il conviendrait de déléguer pour la durée de son mandat

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Complète la délibération du 9 Avril 2014 en ajoutant la délégation concernant la création des régies de recette nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.

3 / Réfection couverture bâtiment mairie et Remplacement menuiseries bâtiments mairie et école.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été lancé pour la réfection de la couverture du bâtiment mairie et le remplacement des menuiseries des bâtiments de la mairie et de l'école L'avis de publicité et les documents de la consultation relatifs à la présente consultation ont été mis en ligne le 31 Mai 2019 sur la plateforme <https://marchespublics.ain.fr>

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 1^{er} Juillet 2019 à 17H30.

4 candidats ont déposé un dossier dans les délais impartis, dans l'ordre de remise des plis suivants :

1. CHARRION
2. DEGLETAGNE
3. ROUX
4. BOURDON

Après analyse de la conformité des candidatures et des capacités professionnelles techniques et financières, toutes les candidatures sont recevables.

Après analyse des offres conformément au règlement de la consultation sur la base des critères suivants, un premier classement a été effectué.

Prix	40/100
Valeur technique - Définition et appréciation du critère :	60/100
Methodologie pour la réalisation des travaux 20%	
Matériels mis en œuvre 20%	
Délais et planning de phasage d'intervention 20%	

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise ROUX pour le lot B - Menuiserie bâtiment Mairie et Ecole pour un montant de 48 042,00 € HT soit 57 650,40 € TTC.

L'offre retenue pour le lot A – Couverture du bâtiment de la mairie est celle présentée par l'entreprise CHARRION pour un montant de 10 498,72€ HT soit 12 598.46€ TTC

Le conseil municipal, Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n°2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics

Vu le rapport d'analyse des offres,

DELIBERÉ

1 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution avec l'entreprise ROUX pour un montant de 48 042,00 € HT soit 57 650,40 € TTC et avec l'entreprise CHARRION pour un montant de 10 498,72€ HT soit 12 598.46€ TTC.

2 - **Les dépenses** seront imputés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019 programme n° 183 réfection bâtiments Mairie et Ecole - article 21318.

4 / Réfection du bâtiment communal de l'Ecole

Monsieur le Maire informe que le projet de la Commune de réfection du bâtiment Communal de l'école pourra faire l'objet de demande de subvention au titre de la Ruralité auprès de la Région, Il propose de solliciter l'appui financier de la Région pour ce projet.

Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	41 125.00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	48	20 000.00
		DETR - Etat	20	8 225.00
		Fond de Concours – Communauté de Communes de la Veyle	16	11 309.50
		Autofinancement de la commune	16	11 309.50
TOTAL	41 125.00	TOTAL	100	41 125.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de 20 000.00 € auprès de la Région au titre de la Ruralité et approuve le budget prévisionnel de cette opération n° 183 inscrite en section d'investissement au budget principal, (article 21312) et précise que, le cas échéant, la différence entre les montants maximum de subvention sollicités et les montants réellement attribués sera pris en charge par la collectivité.

Annule et remplace la délibération n°2019.26 du 5 Juin 2019

5/ Remboursement - Bon Cadeau départ à la retraite

Monsieur le Maire rappelle que Mme Annie PAGNEUX a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Juillet 2019.

Il propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ afin de la remercier pour l'ensemble des années passées au service du public et de son investissement auprès des associations.

DIVERS :

SMIDOM : Michel Brochand expose au conseil, le rapport des ordures ménagères : en 2012, on pouvait compter 179kg de déchets/habitant contre 105 kg en 2018 et 237 kg la moyenne nationale. 85 kg/habitant sont apportés au tri sélectif.

SPANC : 27% des logements sont encore en réseau individuel. Le règlement des services doit être envoyé en mairie prochainement. Rapporteur Michel Brochand.

VEYLE VIVANTE : Gérard Rosset explique le projet de fusion avec le Syndicat de la Reyssouze. L'instauration d'une taxe Gémapi est en cours de discussion.

SYNDICAT SAONE VEYLE REYSSOUZE : Gérard Rosset et Michel Brochand ont visité la STEP de Boz. Changement des canalisations à St Genis, prévus en 2020 sur la RD 47.

COMMISSION PETITE ENFANTCE ET PERSONNES AGEES : Isabelle QUEFFELEC et l'ensemble de la commission ont visités de la micro-crèche de St Cyr.
Seulement 47% des bons de transport distribués aux personnes âgées sont utilisés.

COMMISSION TOURISME : Isabelle QUEFFELEC fait un compte-rendu. 18000 entrées depuis mai à la base de loisirs de Cormoranche. Projet de modifier l'entrée de la base.
2 grandes manifestations ont eu lieu dans le canton :- Fête du cheval à Vonnas
- Parade Vénissienne à Pont de Veyle

La Fête des Vieux métiers à Mézériat aura lieu le 1^{er} Septembre
L'office du Tourisme développe sa communication par les réseaux sociaux (facebook, instagram....) La progression est constante

DYNACITE : fin Août aura lieu le prochain rendez-vous, un nom doit être trouvé pour le projet.

CANTINE : Lors de l'assemblée générale, les membres ont pu présentés un budget équilibré. Il faut rappeler que la commune prend à sa charge 1.50€ par enfant du prix du repas.

CONSEIL D'ECOLE : 250 enfants sont inscrits : soit 7 classes à St Cyr et 3 classes à St Genis.

Yves Bajat rappelle le rendez-vous lundi 15/07 à 18h avec l'Association EGE pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 23 H 20.